



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Secrétaire d'État
chargé des Affaires européennes*

SECAE/SQ/nm/N° 527

Chu Pieu,

Paris, le 19 MAR. 2009

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis le 13 mars 2009 au Parlement français le texte suivant :

Com(2009)123 : « Proposition de décision du Conseil relative à l'établissement de la position de la Communauté à adopter au sein de la Commission des thons de l'océan Indien » le 13 mars 2009.

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été créée par un accord international conclu en vertu de l'article XIV de la constitution de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette proposition de décision du Conseil a été présentée par la Commission le 12 mars 2009 en groupe du Conseil. Elle permet d'établir une position communautaire en vue de la prochaine réunion annuelle de la CTOI qui se déroulera à Bali du 30 mars au 3 avril 2009.

Compte tenu des délais brefs, cette décision du Conseil devra être adoptée lors du Conseil du 23 mars 2009. Dans ce contexte, il n'a pas été possible de demander le report de l'adoption de ce projet d'acte communautaire.

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement français il n'est pas prévu de réunion des commissions chargées des affaires européennes avant son adoption au Conseil « Agriculture et pêche » du 23 mars 2009.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ces textes selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position lors de ces Conseils.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Très sincèrement à toi,

Bruno LE MAIRE

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président
D31/JPG/ID

Paris, le 19 mars 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 19 mars 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de la proposition de décision du Conseil relative à l'établissement de la position de la Communauté au sein de la Commission des thons de l'océan Indien (document E 4348).

Ce texte devrait être examiné le 23 mars 2009 par le Conseil.

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Cette proposition de décision du Conseil relative à l'établissement de la position de la Communauté au sein de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ne semble pas soulever de problème particulier. Elle permet d'établir une position communautaire soutenant, notamment, des mesures de conservation et de gestion des ressources de pêche et de contrôle de l'effort de pêche lors de la prochaine réunion de cette Commission qui aura lieu à Bali du 30 mars au 3 avril prochains.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Bruno LE MAIRE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07